

HABILITATION CONSEIL EXPERT EN INVESTISSEMENT FINANCIER ET BIENS DIVERS (CIF-AMF)

Parcours conforme aux exigences l'instruction DOC-2013-07 de l'AMF.

Organisme certifié par l'AMF dans le cadre des articles 312-5, 318-9 et 321-39 de son règlement général RéfC18 du 20/09/2016

PUBLICS CONCERNÉS

Ce parcours de formation permet d'obtenir l'habilitation nécessaire à l'exercice du métier de CIF Conseil en Investissement Financier, l'attestation de réussite à l'examen certifié AMF, le certificat Conseil-expert en investissement financier et biens divers, et de s'inscrire auprès de l'ORIAS. Il s'adresse particulièrement aux consultants en gestion de patrimoine désireux d'élargir leur activité professionnelle.

MODALITES D'ADMISSION

- Bénéficier d'un accès internet haut débit
- La formation est ouverte à toute personne justifiant des conditions de résidence, d'âge et d'honorabilité définies par le Code Monétaire et Financier

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Identification des besoins et projets du stagiaire
- Coach personnel au long du parcours
- Mise à disposition de modules de formation au format vidéo, visionneuse powerpoint, pages web, QCM d'apprentissage, d'une durée de 170 heures au total
- Évaluation des acquis à chaque fin de module, suivi de l'assiduité du stagiaire par l'équipe pédagogique
- Soutenance finale devant un jury en vidéo-surveillance
- Examen AMF à distance
- L'intégralité du parcours se réalise en formation à distance asynchrone
- Accès illimité

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation l'apprenant sera capable de

- Maitriser la réglementation en vigueur
- Connaitre l'ensemble des instruments financiers

COMPÉTENCES VISÉES

- Conseiller le client par rapport à ses objectifs d'investissements financiers en réalisant une recommandation personnalisée
- Être en mesure de lui faire une proposition conforme à son profil investisseur et à ses préférences en matière de durabilité
- S'inscrire à l'Orias comme CIF statut réglementé

PROGRAMME

Séance de démarrage du parcours avec le tuteur (à distance sur Zoom)

Module 1 (à distance) : La réglementation et le métier de CIF

Connaissances générales sur le conseil en investissements financiers

- le statut de conseiller en investissements financiers
- les instruments financiers et les biens divers
- la supervision des conseillers en investissements financiers (AMF, associations CIF...)

Connaissances générales sur les modes de commercialisation des instruments financiers

- le démarchage bancaire ou financier et la fourniture à distance de services financiers
- les services d'investissement
- le régime de l'offre au public de titres financiers
- les différents types de risques (risques de crédit, de taux, de liquidité, de volatilité, de marché, de contrepartie, opérationnel, liés aux émetteurs, de change)

Règles de bonne conduite des conseillers en investissements financiers

- la confidentialité, la protection des données personnelles et l'enregistrement et la conservation des données
- la connaissance et l'évaluation du client
- l'obligation de vérifier le caractère adéquat produit /service recommandé - l'information du client

Règles d'organisation des conseillers en investissements financiers

- les conflits d'intérêts : prévention, gestion et traitement
- la réglementation pour la lutte contre le blanchiment et des capitaux et le financement du terrorisme - le traitement des réclamations des clients

La gouvernance des instruments financiers

METHODES PEDAGOGIQUES

- La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique asynchrone mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement

DUREE

- 170 Heures avec une possibilité d'accès aux cours illimitée

EVALUATIONS

- Étude de préadmission sur les besoins et connaissances du stagiaire sur les sujets enseignés
- Évaluation à chaud
- Évaluation à froid

Module 2 (à distance)

- Les SCPI-OPCI

Module 3 (à distance)

- Fondement de l'économie réelle
- Financement de l'économie
- Marché de capitaux
- Actifs financiers

Module 4 (à distance)

- Le cadre institutionnel
- Déontologie, conformité, confidentialité, conflit d'intérêt
- LAB Lutte anti-blanchiment
- Abus de marché
- Démarchage et vente à distance
- Relation client
- Les instruments financiers
- Gestion collective et gestion pour compte de tiers
- La finance durable
- Les marchés de capitaux et les ordres de bourse
- Le Post Marché
- Les émissions et les opérations sur titre
- Bases comptables et financières

Module 5- Cas pratique et soutenance orale devant le jury (à distance)

Il est remis au candidat trois cas pratiques composé de documents et d'informations utiles à sa résolution.

À la suite de son analyse des trois cas, et de la détermination du profil investisseur des clients le candidat rédigera un rapport écrit pour chaque cas qui sera rendu dans le délai imparti et déposé dans le cours sur la plateforme de formation. Lors de l'épreuve de soutenance devant le jury, l'un des cas sera tiré au sort par le jury qui demandera au candidat de présenter son rapport client relatif au cas de manière argumentée. Le jury pourra poser au candidat des questions sur la justification de ses choix et son analyse de la situation client. A la suite de la soutenance le candidat pourra être admis ou ajourné. S'il est ajourné il pourra se représenter à une nouvelle soutenance.

Module 6- Préparation et passage de l'examen général AMF (à distance)

Entraînement sur le plateau : tirage de QCM sur la base nationale AMF, visualisation des résultats personnels sur le tableau de bord comportant des jauges graphiques.

Passage de l'examen blanc, puis passage de l'examen final en protocole sécurisé à distance selon le calendrier consultable dans le cours en ligne.

Le livret CIF et le certificat de Conseil expert en investissement financier et biens divers sont délivrés sous 10 jours après la soutenance devant le jury de l'épreuve finale. Le certificat officiel de réussite à l'examen AMF est disponible dès le lendemain de l'examen.

BUDGET

Prix public consultable ici : [Boutique en ligne Prix publics](#)
Frais pédagogiques compris
Règlement à l'inscription

MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES

Carte bancaire , virement bancaire,
prélèvements bancaires. Accès immédiat
après règlement.

AUTEUR

Patricia ROUVIER,

ACCESSIBILITE ET HANDICAP

Nous réalisons des études préalables
à nos formations pour en adapter
l'accès, les modalités pédagogiques
et le suivi en fonction de la situation
de handicap annoncée. . Les polices
"Fort contraste" et "Dyslexie" sont
activées sur notre site Si nécessaire,
notre référent handicap
MmeROUVIER fera appel à des
partenaires spécialisés

REFERENT PROGRAMME

- Responsable clientèle :
contact@sumatraformationconseil.com

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Tutorat personnalisé : séance visio en salle virtuelle +
messagerie

Réalisation de toutes les activités du parcours – Note de
passage des activité requise : 80%

Rapport de la progression du stagiaire sur chacune des
catégories de QCM, A (approfondi) ou C (culture) et du
taux de réussite visé soit 80%

DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Patricia ROUVIER, diplômée Master 2 en Gestion de
Patrimoine, DESU Gestion de patrimoine, et Certifiée
CGPC.

VALIDATION DE LA FORMATION

Réalisation de toutes les activités et des 6 étapes du
parcours

Notes de synthèse rendues

Atteinte de la note de passage pour les quizz

Soutenance du cas pratique devant le jury à distance :
admis

Réussite de l'examen général AMF

Formule illimitée avec coaching

Tests d'acquisition des connaissances

Cours théorique support, exercices et vidéos

Examens blancs

Passage d'examen national AMF à distance

Assistance : assistance.technique@sumatraformationconseil.com

Financement OPCO ou France Travail possible

Paiement en plusieurs fois possible par prélèvement bancaire

**ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE
LA FORMATION OUVERTE À DISTANCE ASYNCHRONE (FOAD)**

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parcours d'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des correctifs.

Tuteur	Le service pédagogique de SUMATRA FORMATION CONSEIL, composé d'experts, ès qualité (contact@sumatraformationconseil.com).
Modalités d'accompagnement	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé...).
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30-12h00 et de 14h00-17h30.
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée...
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avec rendez-vous préalable).



**LES RENDEZ-VOUS
DE LA FORMATION**

V3-05-2024